PEIK - Formulaire de demande d'aide financière avant l'accompagnement

A envoyer à transition-adm@oiken.ch

Requérant -e

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :.....

Tél. / Mobile :

Courriel :.....

Entreprise concernée

Nom Entreprise:

Adresse :

Localité :.....

Engagement

Par cette signature, le soussigné atteste de l'exactitude des informations qui précèdent ainsi que d'avoir pris connaissance des conditions du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables :

Lieu et date : Signature :

Documents à joindre au formulaire de demande

- Offre d'accompagnement de l'expert-e conseiller-ère PEIK

Conditions d'octroi

1. La demande de subvention est à soumettre avant le début de l'accompagnement ;
2. L'aide financière communale est versée sur preuve du paiement de la subvention de SuissEnergie ;
3. L'audit ou la mesure doit être réalisée dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune ;
4. Dans le cas où une aide financière est accordée par une ou plusieurs autres instances, l'aide communale est réduite de manière que l'aide totale ne dépasse pas 75% de l'investissement.

<u>Ne permettent pas l'octroi de la Subvention</u>

1. Les travaux mis en œuvre dans le cadre d'une mise en conformité avec une loi, règlement ou norme applicable.